

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 3 mars 2026

**N° VA\_DEL2026\_36**

**Objet : Cession de véhicules aux enchères**

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

La Ville dispose d'un parc automobile qu'elle renouvelle ponctuellement selon l'ancienneté.

Dans le cadre de la réformation de ses véhicules, la Ville donne mandat à une société qui réalise une mise aux enchères de ces derniers.

Afin de vendre aux enchères 8 véhicules appartenant à la collectivité, la Ville donne mandat pour une durée de six mois à la société FIVE AUCTION BETHUNE (NORD ENCHERES), SARL domiciliée avenue de la ferme du Roy à Béthune (62400) et immatriculée au RCS d'Arras sous le numéro 442 420 519, pour le compte de la Commune, repris dans le tableau annexé.

La recette correspondante d'un montant estimatif de 17 000 € TTC sera comptabilisée au compte 775 produit de cession.

**Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 2 février 2026, Il est proposé aux membres du conseil :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat de cession ;
- d'imputer les recettes à l'exercice budgétaire en cours.

**Imputation comptable : 024 01 7100**

**Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.5 Garage**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 9 mars 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20260303-218125-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 5 mars 2026

# MANDAT DE VENTE

Nous donnons mandat à la SARL FIVE AUCTION BETHUNE (NORD ENCHERES), pour le compte de Marie de Villeneuve - d'Arceq  
 Adresse : Place Salvator, Allende 59650 Villeneuve d'Arceq Téléphone fixe 03 20 43 30 30 Tél portable  
 Par Caroline Cantelero méf 03 20 43 30 30 de vendre aux enchères, en vente physique, live, Online (100% internet), ou à  
 l'amiable, les véhicules que nous vous confions et d'établir pour le compte de ladite société un bordereau d'adjudication vendeur ou tout document tenant lieu de facture, mentionnant tous  
 les renseignements utiles, notamment les caractéristiques du bien vendu, le montant de l'assiette imposable, ainsi que le taux de TVA pour l'application de la taxe à la valeur ajoutée sur  
 l'opération de vente aux enchères du bien. J'autorise le centre de vente à annuler la vente en cas de réclamation justifiée.

Si toutefois le ou les véhicules n'étaient pas vendus, les frais de contrôle technique et les frais de transports pour le retour seront à la charge du vendeur.  
 D'autre part, lorsque le véhicule, soumis à TVA, est destiné à l'exportation, nous mandations la SARL FIVE AUCTION BETHUNE pour recueillir le document d'exportation dûment visé par le  
 Service des Douanes.

Durée du mandat : 6 mois Transport à la charge de : Marie de Villeneuve et Arceq Nombre de lots : 8

IMMATRICULATION	MARQUE	MODÈLE	MISE EN CIRCULATION	KM	PRIX TTC	TVA	REMARQUES
739DDK 59	Citroën	Berlingo 6 NV	24/09/2008	70000	300	/	/
748DDK 59	Citroën	Berlingo 6 NV	24/09/2008	46707	300	/	/
757DDK 59	Citroën	Berlingo 6 NV	24/09/2008	45000	300	/	/
8D-599-NX	Citroën	Berlingo 6 NV	23/11/2010	91000	300	/	/
DV-111-AH	Renault	Captur	14/09/2011	30000	300	/	Ne charge plus
FV-396-NH	DAICIA	Duster	02/12/2020	110000	3000	/	Catégorie 4S
CQ-610-GV	Renault	Kangoo flex	30/01/2013	180000	500	/	/
A)-652-XB	Renault	Kerax	15/10/2010	185000	12000	/	/

Fait, le 22/09/2021 à Bethune  
 SARL FIVE AUCTION BETHUNE représentée par Monsieur BEBENEK Marian  
 Lu et approuvé (cachet)